

288. — 3 JUIN 1850. — *Loi contenant le budget des non-valeurs et des remboursements pour l'exercice 1851* (1). (Monit. du 7 juin 1850.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget des non-valeurs et des remboursements est fixé, pour l'exercice 1851,

à la somme de un million neuf cent dix-huit mille francs (fr. 1,918,000), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances,
M. FRÈRE-ORBAN.

Budget des non-valeurs et des remboursements.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	Ordinaires et permanentes.	Extraordin. et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.			
NON-VALEURS.			
Art. 1 ^{er} . Non-valeurs sur la contribution foncière.	310,000 »	»	798,000 »
Art. 2. — — — — — personnelle.	353,000 »	»	
Art. 3. — sur le droit de patente.	80,000 »	»	
Art. 4. — sur les redevances des mines.	18,000 »	»	
Art. 5. — sur le droit de débit des bois- sons alcooliques	13,000 »	»	
Art. 6. D'charge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000 »	»	
CHAPITRE II.			
REMBOURSEMENTS.			
<i>Contributions directes, douanes et accises.</i>			
Art. 7. Restitution de droits perçus abusivement.	28,000 »	»	1,130,000 »
Art. 8. Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie.	1,000 »	»	
Art. 9. Remboursement du péage sur l'Escaut. . .	800,000 »	»	
<i>Enregistrement, domaines et forêts.</i>			
Art. 10. Restitution de droits, amendes, frais, etc., perçus abusivement en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.	250,000 »	»	
<i>Trésor public.</i>			
Art. 11. Remboursements divers.	1,000 »	»	
<i>Postes.</i>			
Art. 12. Remboursement des postes aux offices étrangers.	40,000 »	»	
Art. 13. Déficit des divers comptables de l'Etat. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000 »	»	
Total du budget des non-valeurs et des remboursements. . fr.			1,918,000 »

(1) Présent à la chambre des représentants le 28 février 1850. — Rapport par M. Bruneau le 7 mai. — Discussion et adoption le 8 mai, par 65 voix.

Rapport au sénat par M. Coghén le 17 mai. — Discussion et adoption le 30, par 37 voix contre 4.